



BERNADETTE CESARI

NOTAIRE SARTÈNE

COLLABORATRICES

LÉA CESARI

DIPLOMÉ NOTAIRE
RESPONSABLE POLE DROIT DE LA FAMILLE

ILHAM KARKI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

HINANO SAMPIERI

COLLABORATRICE
POLE DROIT DE LA FAMILLE

MATHILDE LEANDRI

COLLABORATRICE
POLE DROIT IMMOBILIER

COMPTABILITE

CHRISTINE DEROSAS

FORMALITES / SECRETARIAT

VÉRONIQUE MEREU

PÔLES COMPÉTENCES

FAMILLE
PATRIMOINE
IMMOBILIER
RURAL
ENTREPRISES

COORDONNÉES :

1 Av. Hyacinthe Quilichini
20100 SARTÈNE
TÉLÉPHONE : 04.95.77.02.19

COURRIEL :

cesari@20015.notaires.fr

SITE INTERNET :

bernadettecesari.notaires.fr



Membre d'une association agréée-Certifié iso 9001 par AFNOR CERTIFICATION- Étude fermée le Samedi
Dé détenteur des minutes de Me BERNARD, DEBERNARDI, GIUDICELLI, QUILICHINI, ROCCA-SERRA

Senu à fiancu à voi par accumpagnà vi in ogni tappa di à vostra vita

Nous sommes à vos côtés pour accompagner vos projets

**CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO**

Sartène, le 23 janvier 2024

TRENTENAIRE ANDOUARD Louise née PINI
203044 /BC /HS /

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du
Conseil Régional, **TROIS MOIS DURANT**, l'avis de création de titre de propriété
concernant divers biens appartenant à : **Madame Louise PINI veuve
ANDOUARD.**

Votre bien dévoué.

Bernadette CESARI



CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96**

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 23 janvier 2024, il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Madame Louise PINI, demeurant à PONT AUDEMER, (27500) 2 rue des Déportés, La Cour Normande, née à PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018), le 8 mai 1931, veuve de Monsieur Jean Auguste ANDOUARD, décédée à PONT-AUDEMER (27500) (FRANCE), le 24 décembre 2020.

A été déclarée propriétaire des biens ci-après:

A SARTENE (CORSE-DU-SUD) 20100

- 1) Dans un immeuble élevé sur rez-de-chaussée, deux étages, et greniers avec droit de surélévation, cadastré section I N° 380 de 01a52ca, le LOT N° CINQ : au premier étage, deux pièces formant une dépendance.**
- 2) Le tiers indivis d'une parcelle cadastrée section I N° 398 Cantone di francia de 10a02ca.**

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, 2265, et 2272 du Code civil (ex : 2229).

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

**POUR AVIS Me CESARI, Notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : cesari@20015.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.)**